

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission no 7 de la Commission des pétitions du 3 juin 2025

***chargée de l'examen de la : Pétition au CC de Mermoud Didier et crts –
Contre la suppression des places de parc de la rte du Pavement ! (PE24/013)***

Présidence : Mme Romane BENVENUTI (Les Verts)

Membres présents : Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Serge TALLA (rempl. Mme Sara DE DEA - soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; M. Jean-Blaise KALALA (rempl. Mme Clara SCHAFFER - v'lib') ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC)

Membres excusés : M. Yusuf KULMIYE.

Secrétaire: Mme Caroline LEMERY

La séance a lieu dans la salle des commissions : le 3 juin 2025

Début et fin de la séance : 17h05 – 19h00

[Municipal concerné : Mme Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité, accompagnée de Patrick ETOURNAUD, Chef de service des routes et de la mobilité.

Pétitionnaires : M. Michel PFISTER

Rapporteuse : Mme Françoise PIRON

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Monsieur Pfister dit représenter Monsieur et Madame Mermoud qui sont à l'origine de la pétition. Il explique que la route du Pavement a été passablement modifiée l'année passée, avec la suppression d'un nombre considérable de places de parcs. Cela pose problème aux habitants pour se garer, d'autant plus que toutes les places devant la barre d'immeubles du Pavement 19-21 ont été supprimées et remplacées par un espace convivial. Un des inconvénients majeurs de la situation est qu'il n'y a plus d'accès à leur immeuble, par exemple pour les personnes qui emménagent ou les livraisons. De plus, recevoir des personnes à mobilité réduite est rendu compliqué par l'absence de ces places à proximité du bâtiment. Cela isole l'immeuble, car il n'y a plus de possibilité de se garer, voire de s'arrêter. Cette pétition vise donc à demander à la Municipalité de réintroduire dans les meilleurs délais des places de stationnement sur le domaine public dans le quartier du Pavement, notamment devant l'immeuble 17-19-21. Il constate que les personnes tournent pendant une demi-heure à la recherche d'une place de parc, et que le service de bus n'est pas forcément suffisamment conséquent pour aller se garer plus loin. Les habitants se sentent donc quelque peu bloqués

Conseil communal de Lausanne

par cette situation. Il ajoute que beaucoup de places de parc ont été remplacées par des places de vélo qui sont souvent vides, puisque les propriétaires de vélos les rangent plutôt dans les locaux à vélos des immeubles. Il explique que ses collègues ont déjà rencontré deux fois Madame la Municipale en charges de Finances et Mobilité, et que des modifications ont été faites, mais pas encore à satisfaction. Selon lui, le problème majeur est l'impact sur les personnes âgées et à mobilité réduite.

Questions au pétitionnaire (en présence du Municipal)

Différentes questions très concrètes sont posées

Le représentant des pétitionnaires répond qu'il y a des places à certains moments de la journée, mais qu'aux heures de pointe, cela n'est pas le cas. Il y a bien un parking souterrain à la Rouvraie, mais il est plein.

Il rajoute que des discussions avait eu lieu concernant des places au Chemin de la Motte, où se trouve une boulangerie et un pressing. Avec les premières transformations, il n'y avait même plus de places pour les livreurs de pain. Cela a donc été corrigé. Cependant, il explique qu'il avait été question de remettre trois places à cet endroit, et que seulement une place a été rajoutée, tandis que deux places ont été reprises de zones bleues existantes et transformées en places blanches.

Concernant les places PMR, il dit qu'une est prévue un peu plus loin, au Pavement, mais qu'étant donné la longueur de la route, cela peut quand même constituer une distance importante selon le bâtiment auquel on se rend.

Concernant l'accessibilité pour les véhicules d'urgence et de livraisons il dit qu'à l'endroit où on pouvait accéder au plus près du bâtiment avec sa voiture, un espace avec arbustes a été créé. Il y a deux endroits desquels un véhicule pourrait éventuellement s'approcher. Autrement, ils se trouvent sur la route qui se trouve environ à une vingtaine de mètres. Ils ont demandé aux pompiers ce qu'il en était, et ceux-ci ont répondu que cette situation était convenable pour eux, bien que l'accès soit rendu difficile.

Il précise que 44 places ont été supprimées. Dans un esprit de conciliation, il explique que le même nombre de places ne doit pas nécessairement être réintroduit. Il précise qu'une phrase dans l'énoncé du flyer de la Municipalité lui a posé problème, qui stipulait que les places seraient provisoirement supprimées pendant la durée des travaux. Il pensait donc que les places allaient être remises telles quelles par la suite, ce qui n'a pas été respecté. Il estime que 8 places sur les 12-14 existantes précédemment serait convenable, sans nécessairement démolir tout ce qui a été construit.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'elle a rencontré à une reprise les pétitionnaires. Elle dit que le projet a été construit pour aller dans le sens des objectifs de la Municipalité et du Conseil communal, à savoir plus de végétation, plus d'assises pour des espaces conviviaux, et plus d'espaces pour la mobilité douce pour les piétons et les vélos. Elle explique que cet espace a dû être pris en partie sur le stationnement. Aujourd'hui, les normes pour les cônes de visibilité, c'est-à-dire à la sortie d'un garage où aux abords d'un passage piéton, ont été renforcées pour le bien et la sécurité des usagers de la route. Cela permet d'avoir plus de visibilité, et ces nouvelles normes auraient de toute façon engendré la suppression de places de parc. Concernant les véhicules d'urgence, elle explique que chaque projet, avant d'être soumis à l'enquête publique, est vu à par les spécialistes des services

Conseil communal de Lausanne

d'urgence qui contrôlent les accès aux bâtiments. Ces bâtiments ont donc davantage de garantie d'être accessibles par les services du feu, puisqu'ils viennent d'être contrôlés selon les nouvelles normes. Concernant le flyer, elle explique qu'il y en a eu plusieurs. Premièrement, il y a eu des flyers pour annoncer le projet. Deuxièmement, les flyers du chantier. Elle précise que souvent les chantiers suppriment plus de places de parc que les projets définitifs. Comme les chiffres sont différents, dans un chantier, une partie des suppressions de places est temporaire, et l'autre est définitive. Il y a cependant toujours une autre communication parallèle avec les flyers sur le projet définitif. Concernant les places de vélos, elle a constaté également que peu de vélos y stationnent, et explique que la plupart des stationnements vélo sont des opportunités, des endroits où on ne peut de toute façon pas mettre une place de parc. Concernant les places de parc, il y en a 730 dans la zone K et 431 macarons distribués. Il y a donc peut-être moins de places de stationnement tout près d'où on habite, mais les chiffres indiquent que ce n'est pas une zone tendue. Concernant les PMR, il existe déjà une place de parc à ce jour, et une deuxième va être créée sur la route du Pavement. Concernant la pétition, elle dit que le nombre de signataires est effectivement important, et précise que 40% environ sont des habitants du quartier. La Ville a entendu les retours des habitants et ils les ont rencontrés pour essayer, avec l'aménagement actuel, de rechallenger toutes les places supplémentaires possibles à ajouter. Ils ont réussi à en trouver six qu'ils proposent aux pétitionnaires d'ajouter, dont une place PMR. La procédure sera lancée après leur approbation. Elle précise qu'il y a une place pour les cars de l'Hermitage, et qu'ils vont étendre la plage sur laquelle il est possible pour les gens du quartier de se parquer. Ce n'était pas possible de s'y parquer le lundi, mais comme le musée est fermé ce jour-là, ils vont ouvrir cette place. Cela libère donc deux places de parc. Finalement, elle explique concernant la boulangerie que le gérant leur a tout de suite fait part de son souci. Ils ont donc ajouté une place de parc, et trois avec un horodateur pour que ce soit adapté aux clients de la boulangerie et qu'une voiture ne reste pas stationnée toute la journée. Concernant les places de parc privées, elle a informé qu'elle va transmettre post séance l'information sur les places privées (*a posteriori* : 850 places de parc dans le quartier dont une centaine publique pour 575 voitures immatriculées dans le même secteur). Dans ce secteur, il y a donc nettement plus de places disponibles que de véhicules immatriculés.

Le représentant des pétitionnaires dit que les places de parc étaient auparavant en épi, et que maintenant elles sont perpendiculaires à la route, ce qui diminue fortement la visibilité en sortant de ces places.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les places en épi ne sont pas adéquates pour la sécurité des autres usagers de la route, car le véhicule en amont cache une bonne partie de la visibilité. Les places sont donc généralement parallèles à la route, mais ils ont décidé de laisser ces places perpendiculaires mentionnées par le pétitionnaire car l'impact était déjà assez important sur le stationnement.

Monsieur le Chef de service des routes et de la mobilité dit que la place perpendiculaire est néanmoins mieux que la place en épi, car les perpendiculaires permettent une certaine marge de manœuvre pour l'automobiliste car elle permet une accessibilité dans les deux sens de circulation de la route. Dans l'idéal ils auraient souhaité tout mettre en places longitudinales.

Le représentant des pétitionnaires évoque la viabilité de la végétation, qu'il n'a pas bien compris. Il demande pourquoi il n'est pas possible de remettre des places de parc à certains endroits à cause de la végétation.

Conseil communal de Lausanne

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les pétitionnaires avaient suggéré de remettre les places de parcs là où il y avait du stabilisé, tout proche de la végétation. Selon les renseignements du SPADOM, cela n'est pas adéquat car cela tasse les racines, et il peut y avoir des liquides de véhicules qui coulent et qui ne sont pas adéquats pour la végétation et qui peuvent la mettre en péril.

Le représentant des pétitionnaires dit que d'autres arbres sont là depuis longtemps et qu'ils ne semblent pas avoir souffert de cela.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que c'est parce qu'avant il y avait du revêtement imperméable.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant de sa présence.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Des informations sont demandées sur la manière dont la Municipalité va augmenter le nombre de places PMR et s'il serait possible d'en installer plus que les 6 déjà évoquées.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'ils agissent à la demande pour la création de places PMR, car ils n'ont pas la connaissance fine de savoir où il y en a besoin. Ils essaient de faire de la publicité concernant ces places, avec la page internet et en écrivant à toutes les associations. Chaque fois qu'on leur demande, ils créent une place PMR. Cela marche bien pour le moment, et ils en ont créé une quarantaine en 4 ans. Concernant le Pavement, ils attendent l'accord des pétitionnaires pour la création de ces 6 places.

Une commissaire dit concernant les zones bleues devant la boulangerie qu'elle ne comprend pas la logique de la transformation d'une place bleue en place blanche, car le temps de stationnement sur une place bleue est lui aussi limité. Concernant les places PMR, elle rappelle que sur les 1300 personnes ayant signé la pétition, 400 habitent le quartier. Elle ne voit donc pas pourquoi la Municipalité attend qu'on lui demande une place pour commencer une démarche, et pense que cela devrait être automatique.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que les zones bleues sont principalement utilisées par les macarons. C'est pour cela qu'ils mettent des places à horodateur et que les macarons ne sont autorisés que le soir. Elle dit qu'ils pourraient effectivement avoir une politique systémique pour les PMR., mais qu'une place PMR fait à peu près la taille d'une place et demie normale, et qu'ils ne souhaitent donc pas retirer cet espace pour créer une place qui n'est pas utilisée. Elle ajoute qu'ils auraient pu lancer la procédure pour la place PMR, mais que comme ils ont proposé un paquet groupé aux pétitionnaires, cela est plus facile de tout traiter en même temps.

Une question est posée sur les possibilités pour les taxis d'avoir un emplacement.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit qu'ils gardent cet enjeu à l'esprit. Il y a des zones d'attente taxi à plusieurs endroits dans la ville. Si c'est pour de la pose/dépose, par exemple pour l'EMS, ce sont plutôt les places livraison qui sont adéquates, et les taxis peuvent les utiliser. Une place livraison a par exemple été créée à la garderie de Vinet, où aucune place de stationnement n'était disponible.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité ajoute que le macaron PMR permet un usage aussi bien par la personne à mobilité réduite que par le proche aidant.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

Conseil communal de Lausanne

Délibération de la copet

Les commissaires sont partagés sur la suite à donner à cette pétition.

Une partie des commissaires trouve que cette pétition traite d'enjeux importants, tels que les besoins des personnes à mobilité réduite et que quelque chose doit être entrepris et qu'un rapport-préavis pourrait pousser la Municipalité à faire ces démarches. Elle alerte que les 1300 personnes qui ont signé ne seront peut-être pas satisfaites des solutions discutées avec deux ou trois personnes. Elle ajoute que cette pétition soulève des questions générales qui sont aussi évoquées dans d'autres pétitions et postulats. Un rapport-préavis pourrait ainsi regrouper toutes les réponses. Et même donner à la Municipalité l'occasion de mettre par écrit et de médiatiser ce que Madame la Municipale a dit lors de cette séance. Une simple communication reviendrait à délaisser quelque peu l'opinion du citoyen. Quant aux 6 places, elles ne vont pas résoudre tous les problèmes identifiés dans le quartier. De plus ce serait une occasion de faire un bilan intermédiaire de la politique mobilité.

D'autres commissaires au contraire estiment que la Municipalité et les Services de la ville sont déjà en communication avec les pétitionnaires, que des séances privées pour viser à améliorer la situation et à écouter les pétitionnaires ont été organisées. Que des solutions sont proposées tout en maintenant la volonté de la politique de la Municipalité et du Conseil communal de rééquilibrer l'espace occupé. Globalement, elles disent que les pétitionnaires ont été entendus et un travail pour réaliser des solutions respectant les besoins de toutes et tous a été effectué. Partant, de ce constat le renvoi pour rapport-préavis ne serait pas très utile. De plus, sachant que la Municipalité a énoncé ses ambitions, à savoir la réintroduction de ces 6 places de parc, dont 1 pour les personnes à mobilité réduite, le résultat sera le même que la pétition soit renvoyée pour communication ou pour rapport-préavis, sans compter le risque que ce dernier arrive trop tard.

La présidente demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 7
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 3
- qui s'abstient : 0

Conclusion de la commission :

Par 7 OUI, 3 NON, 0 abstentions, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit b RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication

Lausanne, le 10 septembre 2025

La rapportrice :
Françoise Piron